

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant mise en place d'une circulation alternée
Rue des Hortensias
Du 28 janvier au 13 février 2026

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise DOYEN, en date du 27 janvier 2026

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur la rue des Hortensias, pendant toute la durée des travaux de création d'une voie douce, rue des Hortensias, réalisés par l'entreprise DOYEN, du 28 janvier 2026 au 13 février 2026

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une circulation alternée, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue des Hortensias, pendant toute la durée des travaux de création d'une voie douce, rue des Hortensias, réalisés par l'entreprise DOYEN, du 28 janvier 2026 au 13 février 2026

Article 2 : Ces dispositions de circulation visées à l'article 1 prendront fin le 13 février 2026, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera mise en place par les services techniques de la commune, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 28 janvier 2026. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux. Le chantier sera mobile.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise et les services techniques de la commune

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 27 janvier 2026

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 27 janvier 2026





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le centre à Perros pour la mer



ANNON